RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 12

Engagement n° 12 (demandé par la Régie)

Compléter les tableaux sur la base du 10-2 projeté.
1) la prévision du bénéfice net;
2) le calcul du rendement des capitaux propres;
3) l'évolution de la prévision des ventes pour l'année 2014, donc mise à jour sur la base du 10-2;
4) l'explication des écarts entre la prévision sur la base 10-2 projetée en 2014 et les montants de base 2014 du 4-8, notamment pour deux rubriques : la rubrique ventes publiées et la rubrique achat d'électricité

Réponse à l'engagement n° 12-1 et 12-2 :

Les tableaux E-12-A et E-12-B présentent respectivement la mise à jour selon la prévision 10-2 de 2014 des tableaux 3 et 4 de la pièce HQD-5, document 1 (B-0019).

Tableau E-12-A :
Prévision du bénéfice réglementé de l'année 2014 selon la prévision 10-2 (M$)

	Référence	Prévision 10-2
Ventes publiées	HQD-18, document 11, tableau E-12-D	**11 390,3**
Compte de nivellement	HQD-18, document 15, tableau E-16	**(115,7)**
Renversement de la provision réglementaire 2013	R-3854-2013, HQD-19, document 1, page 5	**(75,3)**
Provision réglementaire 2014 récupérée en 2015	R-3854-2013, HQD-19, document 1, page 5	**135,4**
Revenus autres que ventes d'électricité	Non déposé au dossier	**173,3**
Revenus requis excluant les capitaux propres		**(11 137,0)**
Revenus requis	HQD-18, document 1, tableau E-1-B, page 4	(11 508,0)
Capitaux propres (bénéfice réglementé)	HQD-18, document 1, tableau E-1-B, page 5	371,0
Prévision du bénéfice réglementé		**371,0**

Tableau E-12-B :
Calcul du rendement des capitaux propres anticipé de l'année 2014 selon la prévision 10-2 (M$)

	Prévision 10-2
Prévision du bénéfice réglementé (M$)	**371,0**
Base de tarification (moyenne 13 mois) (M$)	**10 579,6**
Taux pondéré du rendement des capitaux propres anticipé	**3,51%**
Rendement des capitaux propres anticipé	10,019%
Structure de capital autorisée	35%

Réponse à l'engagement no 12-3 :

Le tableau E-12-C présente la mise à jour selon la prévision 10-2 de 2014 du tableau 5 de la pièce HQD-4, document 2.

Tableau E-12-C :
Évolution de la prévision des ventes pour l'année 2014 selon la prévision 10-2 (GWh)

Années civiles (1er janv au 31 déc)	(1)	(2)		(3)	(4) = (3) - (1)
Catégorie de consommateurs	Ventes (GWh)				
	Année 2014 (D-2014-037)	Prévision 10-2			Écart
		2014 publiée		2014 normalisée	
D et DM	62 422	64 834		62 351	(71)
G et à forfait (T1, T2, T3)	10 105	10 388		10 114	9
G-9	1 063	989		989	(74)
M	29 737	29 719		29 551	(186)
LG	8 473	8 706		8 641	168
L	29 622	30 012		30 012	391
H	9	8		8	(1)
DT	3 031	2 991		2 969	(62)
Éclairage public et sentinelle	606	601		601	(5)
Contrats spéciaux	24 502	24 999		24 999	498
	169 569	**173 248**		**170 235**	**665**
DA marginal	-	2		2	2
MA marginal	-	30		30	30
LP	-	1		1	1
LA marginal	-	370		370	370
	-	**402**		**402**	**402**
Réseaux autonomes - D et DM	212	207		207	(6)
Réseaux autonomes - G et à forfait	100	85		85	(15)
Réseaux autonomes - G-9	5	3		3	(2)
Réseaux autonomes - M	68	82		82	14
Réseaux autonomes - Écl. Public et senti.	2	1		1	(1)
	387	**378**		**378**	**(10)**
Total Distributeur	**169 957**	**174 029**		**171 015**	**1 058**

(1) Ventes prévues de janvier à décembre.
(2) Ventes publiées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.
(3) Ventes publiées normalisées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.

La prévision 10-2 des ventes pour l'année 2014 est supérieure de 1 058 GWh aux ventes reconnues par la décision D-2014-037. Aux tarifs D et DM, les ventes prévues sur la base 10-2 sont inférieures de 71 GWh aux ventes reconnues. Cet écart provient, entre autres, d'une croissance plus faible de la rémunération des salariés, soit 0,9 % contre 1,7 % dans le dossier R-3854-2013.

Aux tarifs G, G9 et M, l'écart entre les ventes selon la prévision 10-2 et les ventes reconnues est de -251 GWh, la croissance économique du secteur tertiaire prévue étant moindre que celle utilisée au dossier R-3854-2013.

Au tarif L, les ventes prévues sur la base 10-2 sont supérieures de 391 GWh aux ventes reconnues, le contexte économique s'étant avéré, jusqu'en octobre 2014, beaucoup plus propice pour le secteur des pâtes et papiers.

Au tarif LG, la variation des ventes s'explique par un reclassement de cinq clients en provenance du tarif L.

L'écart de 498 GWh aux contrats spéciaux, entre les ventes selon la prévision 10-2 et les ventes reconnues, s'explique par un contexte économique plus favorable que celui anticipé pour le secteur de l'aluminium dans le dossier R-3854-2013.

Le tableau E-12-D présente la mise à jour sur la base 10-2 de l'évolution de la prévision des ventes en M$ pour l'année 2014 ainsi que celle des revenus nets des achats.

Tableau E-12-D :
Évolution de la prévision des ventes de l'année 2014 selon la prévision 10-2 et revenus nets des achats (M$)

Années civiles (1er janv au 31 déc)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1)	
Catégorie de consommateurs	Revenu (M$)				
	Année 2014 (D-2014-037)	Prévision 10-2		Écart	Revenus nets des achats
		2014 publiée	2014 normalisée		
D et DM	4 752	4 964	4 772	21	23
G et à forfait (T1, T2, T3)	979	1 006	983	4	3
G-9	134	126	126	(8)	(5)
M	2 279	2 290	2 283	5	11
LG	457	477	474	17	12
L	1 403	1 416	1 416	13	1
H	1	1	1	(0)	-
DT	177	191	189	12	14
Éclairage public et sentinelle	61	59	59	(2)	(1)
Contrats spéciaux	790	809	809	19	-
	11 032	**11 338**	**11 112**	**80**	**58**
DA marginal	-	0	0	0	-
MA marginal	-	2	2	2	-
LP	-	0	0	0	-
LA marginal	-	18	18	18	-
	-	**20**	**20**	**20**	
Réseaux autonomes - D et DM	17	16	16	(0)	-
Réseaux autonomes - G et à forfait	10	9	9	(1)	(1)
Réseaux autonomes - G-9	1	0	0	(0)	-
Réseaux autonomes - M	5	6	6	1	1
Réseaux autonomes - Écl. Public et senti.	0	1	1	0	-
	33	**32**	**32**	**(0)**	**-**
Total Revenus d'électricité du Distributeur	**11 065**	**11 390**	**11 164**	**99**	**58**
Conciliation					
Renversement de la provision réglementaire de 2013	(75)	(75)	(75)		
Provision réglementaire de 2014	135	135	135		
Compte de nivellement de température		(116)			
Facturation de l'électricité aux entités affiliées					(2)
Revenus d'électricité réglementaires	**11 125**	**11 334**	**11 224**	**99**	**56**

(1) Ventes prévues de janvier à décembre.
(2) Ventes publiées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.
(3) Ventes publiées normalisées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.
(4) La différence entre les ventes publiées et les ventes normalisées, correspond à l'effet température de 226 $ favorable.

L'écart des revenus nets des achats par catégories de consommateurs, sur la base de la prévision 10-2, s'élève à 56 M$ pour 2014. L'écart des revenus nets des achats s'explique, au tarif D, majoritairement par la démarcation des ventes publiées de 2014 qui augmente les revenus publiés de 17 M$. La variation du profil mensuel des revenus prévus par rapport au profil mensuel des revenus réels explique l'écart résiduel observé.

Au-delà de l'impact des conditions climatiques extrêmes survenues durant l'hiver 2014, la persistance des températures froides, notamment pour le mois de mars, a modifié le comportement de la clientèle au tarif DT générant un écart de revenus nets des achats de l'ordre de 14 M$ sur l'ensemble de l'année.

Une variation du profil mensuel des revenus prévus au tarif M, suite au reclassement de clients en provenance du tarif G, génère un écart de revenus nets des achats de 11 M$.

Aux tarifs G, L et LG la variation des ventes expliquent la totalité de l'écart de revenus nets des achats.

Réponse à l'engagement no 12-4 :

<u>Ventes publiées</u>

Les ventes d'électricité prévues pour l'année 2014, sur la base de la prévision 10-2, sont inférieures de 0,8 TWh à la prévision de l'année de base, dont 0,4 TWh résultant des conditions climatiques. L'écart restant de 0,4 TWh provient surtout du secteur commercial et institutionnel (tarifs G, G9, M et LG) où les perspectives économiques s'avèrent inférieures à celles prévues pour l'année de base. De pair, les revenus excluant les contrats spéciaux, sur la base de la prévision 10-2, sont en baisse de 38 M$ par rapport à l'année de base.

<u>Achats d'électricité</u>

Les besoins du Distributeur à approvisionner pour l'année 2014 sont estimés dans la prévision 10-2 à 187,7 TWh, soit 1,4 TWh de moins que ceux prévus dans l'année de base.

Conséquemment, le volume d'électricité patrimoniale inutilisée est actuellement évalué à 6,2 TWh, en hausse de 1,3 TWh par rapport à celui présenté dans le dossier tarifaire, alors que les approvisionnements postpatrimoniaux sont réévalués à 15,1 TWh, soit 0,1 TWh de moins. Cette réduction des approvisionnements postpatrimoniaux provient principalement d'achats d'énergie de court terme. Par conséquent, et comme indiqué dans le tableau E-1-B à la pièce HQD-18, document 1 page 4, (B-0178), cela se traduit par une réduction des coûts d'achats d'électricité patrimoniale de 33,5 M$ et d'achats d'électricité postpatrimoniale (incluant tarif de gestion de la consommation) de 9,3 M$.